

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Limouxin

Enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luc-sur-Aude

du lundi 20 décembre 2021 au jeudi 20 janvier 2022 inclus

Caractéristiques principales du projet de modification n°1 du plan Local d'Urbanisme :

Dans le cadre d'une volonté de développer le tissu économique, le projet a pour objet de :

- Modifier le règlement des zones Aux et Ux, ainsi que le cahier des charges lié,
- Supprimer l'emplacement réservé n°7 et de modifier l'emplacement réservé n°14,
- Modifier les conditions d'extension des bâtiments existants en zone Nh,
- Inclure une nouvelle parcelle (actuellement en Ub) en zone Ux.

Des informations peuvent être demandées, par courrier (2 Place Joseph Alcantara BP13 11303 Limoux Cedex), ou par mail (urbanisme@cc-limouxin.fr) , à M. Pierre DURAND, Président de la Communauté de Communes du Limouxin responsable du projet.

Durée de l'enquête publique :

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Luc sur Aude du lundi 20 décembre 2021 au jeudi 20 janvier 2022, soit pendant 32 jours consécutifs.

Le commissaire enquêteur :

M. Jean-Luc ROUX, inspecteur divisionnaire des finances publiques, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Montpellier.

Il sera présent à la Mairie de Luc sur Aude, 1 place des Marronniers, pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 20 décembre 2021 de 9h00 à 12h00,
- Vendredi 7 janvier 2022 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 20 janvier 2022 de 9h00 à 12h00.

Mise à disposition et consultation du dossier :

Les pièces du dossier (dont l'analyse des incidences potentielles du projet sur l'environnement) ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Luc sur Aude, le lundi et le vendredi de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 18h00, pendant la durée de l'enquête. Les pièces du dossier seront aussi disponibles sur le site internet de la communauté de communes (www.cc-limouxin.com) pendant toute la durée de l'enquête. Toute personne pourra obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Observations du public :

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- Par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet (en mairie de Luc sur Aude) ;
- Par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la Communauté de Communes du Limouxin – 2 Place Joseph Alcantara BP 13- 11303 Limoux Cedex ;
- Par message électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse : urbanisme@cc-limouxin.fr ;
- Lors des permanences tenues par M. le commissaire enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur établira, dans le mois suivant l'issue de l'enquête, un rapport et ses conclusions motivées dont le public pourra prendre connaissance en Mairie, à la Préfecture ou sur le site internet de la communauté de communes du Limouxin, pendant 1an à compter de la clôture de l'enquête.

Le conseil communautaire se prononcera ensuite, par délibération, sur l'approbation du projet de modification n°1 du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.